

CONCOURS DU CENTRE DES ARTS DU LIVRE JOURNEES PORTES OUVERTES – 16, 17, et 18 juin 2023

Objet du concours : La reliure à décor papier

Le format du livre, le thème du livre et la structure de la reliure sont libres.

Il s'agit de réaliser une reliure dont le décor papier est créatif, et de ne pas se contenter d'un beau papier marbré.

Qui dit papier... dit tout type de papier (journal, kraft, papier de soie, crépon, calque ...), détourné, plié, découpé...

La partie extérieure de votre reliure peut comprendre du cuir pour 20%, les 80% restants, en papier.

Participants : Concours ouvert aux élèves et aux anciens élèves de l'AAAV.

Anonymat : Toute réalisation doit être anonyme. Les œuvres reconnaissables ou collectives sont bienvenues et seront exposées, mais ne participeront pas au concours.

Dépôt des réalisations : les réalisations ainsi que le bulletin de participation sont à déposer au plus tard au secrétariat de l'AAAV : **le lundi 5 juin 2023**.

PRIX DU CONCOURS

- ❖ **Prix de l'AAAV** attribué par un jury composé d'un ou deux représentant(s) administrateurs de l'AAAV ainsi qu'un membre représentant une institution proche des métiers du concours (libraire, bibliophile, autres...).
- Ce jury choisira parmi une sélection de livres retenus par les enseignants.
- ❖ **Prix des enseignants « par niveau d'étude »** attribué par les enseignants distinguant la **meilleure réalisation** en reliure de sa catégorie :
 - 1^{ère} année (+ élèves de cours tous niveaux, de niveau 1)
 - 2^{ème} année (+ tous niveaux, de niveau 2)
 - 3^{ème} année et/ou CAP (+ tous niveaux, de niveau 3)(Pour les élèves en cours « tous niveaux », l'enseignant suggérera la catégorie la plus adaptée à leur niveau)
- ❖ **Prix de décor** attribué par Florent Rousseau récompensant un haut niveau de technicité et d'élégance de la reliure :
 - Toutes réalisations confondues : élèves inscrits en cours (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année/C.A.P., décor du livre), ainsi que les élèves des modules, des stages et les anciens élèves.
- ❖ **Prix du public** (toutes catégories confondues) soumis au vote des visiteurs durant les Journées Portes Ouvertes. Le/la lauréat(e) sera dévoilé(e) dans le catalogue du concours disponible en septembre.

REMISE des PRIX : le vendredi 16 juin 2023 à 18h lors du cocktail inaugurant les Journées Portes Ouvertes.

ATELIER D'ARTS APPLIQUES DU VESINET - Formation d'adultes aux métiers d'art

Association Loi 1901 – Siret : 324 096 130 00020 – APE 9499Z – Siège social : Mairie du Vésinet 60 boulevard Carnot 78110 Le Vésinet

Administration et formation : 28 bis Chemin du Tour des Bois - 78400 Chatou - 01 39 52 85 90 – aaav@wanadoo.fr – www.aaav.asso.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11780461178 auprès du préfet de la région Ile-de-France (ce n° d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Organisme de Formation Professionnelle non assujéti à la TVA (art. 261-7 du CGI)